Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	**Puéricultrice**	Direction	**DGA-DSS**
Intitulé du métier de référence	**Puéricultrice**	Service	**DAST MDS MAUGES**
Nom, prénom du titulaire du poste *(s'il est déjà en poste)*		Code poste SEDIT	**A000000141**
		Code métier	

Statut

Catégorie	[X] A [ ] B [ ] C	Titulaire / contractuel	**Titulaire**
Filière	**Médico-sociale**	Cadre d'emplois	**Puéricultrices**
Grades détenus		Grades possibles	

Conditions de travail

Lieu *(rattachement administratif principal)*	MDS LES MAUGES/ANTENNE LE FUILLET	Travail sur écran *(+ de 2h/jour)*	[ ] Non [X] Oui
Déplacements *(lieux, fréquence…)*	[ ] Non [X] Oui Territoire de la MDS et le département	Option ARTT	[ ] 1 [ ] 2 [x] 3
Permis de conduire requis	[ ] Non [X] Oui	Astreinte	[X] Non [ ] Oui
Matériel mis à disposition *(véhicule, tenue….)*		Délégations de signature	[X] Non [ ] Oui
Conditions de travail particulières *(travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries…)*	[ ] Non [X] Oui	Lesquelles :Risque de "dépassement" d'horaire de bureau en fonction des nécessités de service (heures supplémentaires récupérées)	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter [1].	[x] Non [ ] Oui	Lesquelles :	
Aptitudes physiques requises *(le cas échéant)*	[x] Non [ ] Oui	Lesquelles :	

[1] ***En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.***

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Responsable de mds
Titulaire du poste	LAGRANGE Grégory
fonction des subordonnés directs (N-1) *(nombres de personnes encadrées)*	Non, pas de subordonnés
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	☐ NON ☐OUI
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Service PMO L'équipe prévention – l'unité protection de l'enfance
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	L'éducation nationale Médecins, services liés à la petite enfance (crèche, halte-garderie, RPE) Les CMP-CMPP Les TISF Secteurs hospitaliers (privé-public)

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission	Prévention et Promotion de la Santé familiale (PMI) Protection de l'enfance

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- *tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;*
- *de surcroit, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »*

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp[2]
> Activités principales :	100%	
Visites à domicile Naissances, suivi d'enfants en situation sensible… Évaluation en vue d'agrément Suivi d'assistant(es) maternel(les) Suivi prénatal en lien avec la sage-femme Permanences d'accueil à assurer Consultation avec le médecin PMI Accompagnements d'enfants Synthèses, concertations.		
Participation aux missions de protection de l'enfance		
> Activités secondaires :		
- Participe aux réunions départementales		
- Participe aux instances internes de la mds relevant de leur champ d'activité		
Total	100 %	

[2] ***Niveau de responsabilité :***
I *- décide, est responsable de /* ***II*** *- propose, élabore, définit, participe à /* ***III*** *- exécute, met en œuvre.*

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Approche de la mission PMI Approche des politiques sociales Connaissance liées au développement des naissances et de l'enfant
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Aptitudes à l'entretien Aptitudes au travail en équipe pluridisciplinaire Aptitudes à la relation familiale Aptitudes à l'observation, à l'élaboration d'un projet de suivi Capacité à suivre les évolutions législatives.
Savoir procédural (procédures)	Connaissance des procédures judiciaires en protection de l'enfance
Savoir relationnel (relations humaines)	Motivé Disponible Sens du travail en équipe Capacité à adopter à posture professionnelle Capacité à l'ouverture et souplesse d'organisation dans le travail
Autres	

Évolution prévisible du poste

Document élaboré par :	G.LAGRANGE	Le	24/03/22
Validé par (direction/DGA)		Le	
Réception DRH le			